



PREFET D'ILLE ET VILAINE

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

**Service Eau et Biodiversité**

Pôle Police de l'Eau de la Protection des  
Milieux Aquatiques

Affaire suivie par : Madeleine NIEUWENHOVE

Tél : 02.90.02.31.70

Courriel : [madeleine.nieuwenhove@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:madeleine.nieuwenhove@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Rennes, le 26 NOV. 2018

**OBJET : Projets d'arrêtés réglementant la pêche en eau douce dans le département d'Ille-et-Vilaine**

Ces arrêtés fixent, réglementent et rappellent les conditions relatives à l'exercice de la pêche en eau douce dans les eaux définies à l'article L. 431-3 du titre III « Pêche en eaux douces et gestion des ressources piscicoles du code de l'environnement ».

Ces arrêtés sont les suivants :

- arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce dans le département d'Ille-et-Vilaine ;
- arrêté préfectoral relatif aux périodes d'ouverture de la pêche de la truite de mer et du saumon pour l'année 2019 dans le département d'Ille-et-Vilaine.

En application de la loi 2012-1460 du 27 décembre 2012 concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté sera consultable sur le site internet de la préfecture du  
26 NOV. 2018 au 17 DEC. 2018

Les observations éventuelles du public pourront être transmises par courriel à l'adresse indiquée : [ddtm-peche@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-peche@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Elles pourront également être adressées par voie postale :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service eau et biodiversité  
Le Morgat  
12 rue Maurice Fabre  
CS 23167  
35031 RENNES CEDEX

La Cheffe du Service Eau et Biodiversité,

  
Catherine DISERBEAU